

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N ° II-809

présenté par
M. Maillot, Mme Bourouaha, M. Peu et les membres du groupe de la Gauche démocrate et
républicaine - NUPES

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Patrimoines	0	0
Création	0	3 600 000
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 600 000	0
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	3 600 000	3 600 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement alerte sur la situation des écoles d’arts territoriales qui souffrent de graves difficultés financières. l’aide d’urgence débloquée par le Gouvernement de 2 millions d’euros ne peut suffire à compenser un désengagement progressif de l’État dans le financement de ces écoles.

Pour rappel, ces écoles d'arts sont financées à hauteur de 75 % par les collectivités territoriales et 11 % par l'État. Selon l'association nationale des écoles supérieures d'art et design public (Andéa), les dotations de l'État à ces établissements territoriaux ont subi une baisse à euros constants de 14 %. Aussi, entendant la demande des directeurs des ESAD, nous proposons par amendement de compléter les deux millions supplémentaires par de nouveaux crédits, à hauteur de 3,6 millions d'euros, notamment pour compenser la hausse du point d'indice.

Afin de se conformer aux règles de la LOLF, l'amendement est ainsi rédigé :

L'action 01 du programme 361 est abondée en AE et CP de 3,6 millions d'euros

Les crédits sont prélevés hors titre 2 sur l'action 01 du programme 131